

J'ai 65 ans, qu'est-ce que je fais avec mes assurances ?

La question qui se pose lorsque vous recevez la lettre de la RAMQ vous informant que vous serez inscrit automatiquement au Régime général d'assurance médicaments (RGAM) à moins d'avis contraire. Si vous détenez une protection à titre de membre adhérent ASSUREQ, vous et votre personne conjointe êtes concernés par la chose.

- Date : le lundi 7 avril 2008
- Endroit : Salle Maurice-Pitre
6455, Notre-Dame Ouest
Trois-Rivières (secteur Trois-Rivières)
- Horaire : 13 h 30
- Coût : Gratuit
La région A.R.E.Q-04 assume les frais.
- Invités : Monsieur Jules Bellemare responsable régional

Information sur les assurances à 65 ans. Toute autre question se rapportant aux assurances sera aussi traitée.

Réservation avant le 31 mars 2008

**J'ai 65 ans,
qu'est-ce que je fais avec mes assurances ?
7 avril 2008**

Nom du membre : Tél.:

Nom de l'invité : Tél.:

Réservez auprès de :

Micheline Thibeault
259, rue des Lilas
Saint-Narcisse, Québec
G0X 2Y0 Tél. : 418 328-3923